

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INTERNAL TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

N°03/DC/MINESEC/CIPM/2019 DU 12-12-2019
LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS
DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT - MINESEC

IMPUTATION : 54 25 334 03 390000 6162 411

EXERCICE : 2020

DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

PIECE N° 0 - AVIS DE DEMANDE DE COTATION	03
PIECE N° I - LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER	09
PIECE N° II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION	10
2.1 - Le Dossier de Consultation	10
2.2 - Préparation des offres	10
2.3 - Dépôt des offres	11
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	11
2.5 - Attribution de la Lettre-commande	11
PIECE N° III - MODELES ET PIECES	13
3.1 - Lettre de soumission	13
3.2 - Bordereau des prix unitaires	14
3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif	15
PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE COMMANDE	16
SOMMAIRE.....	18
TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES.....	19
CHAPITRE I : GENERALITES	19
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE	21
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES	21
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	22
TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....	23
TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	25
TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....	26
ANNEXES	
LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES	28
GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES	29
MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES	31

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
=====

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
=====

AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N°03...../DC/MINESEC/CIPM/2019 DU 12-12-2019

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE.

POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES AU COURS DE L'EXERCICE 2020.

1. Objet de la consultation :

Le Ministre des Enseignements Secondaires lance en procédure d'urgence, une consultation pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs de l'immeuble abritant les services centraux de son département ministériel pour le compte de l'exercice Budgétaire 2020.

2. Description des prestations :

Les prestations objet de la présente consultation portent sur l'entretien et la maintenance ainsi que sur la fourniture des pièces de rechange des ascenseurs des locaux du Ministère des Enseignements Secondaires de la manière suivante :

L'entretien et la maintenance de quatre (04) ascenseurs, dont deux (02) ascenseurs de marque OTIS et deux (02) de marque SODIMAS en tenant compte des prestations normalisées minimales obligatoires imposées par la réglementation, les services supplémentaires et les prestations spéciales ci-après :

A- Prestations normalisées minimales :

- Présence permanente dans l'immeuble aux heures ouvrables, d'un technicien du prestataire ;
- Le dépannage et l'entretien des ascenseurs (cabine, gaine, machinerie) : visites périodiques d'entretien ainsi que l'examen semestriel des câbles et essai annuel du parachute ;
- Le contrôle régulier du bon fonctionnement des appareils : dépannage ou intervention en cas d'arrêt ou de fonctionnement défectueux des appareils ;
- Le nettoyage annuel de la cuvette, de la machinerie et de la partie supérieure de la cabine ;
- Les réparations et le remplacement des pièces usées par le fonctionnement des appareils (dans la cabine, la gaine ; la machinerie...) ;
- L'assistance en cas d'accident et aux utilisateurs.

B- Services supplémentaires :

Ils consistent en :

- L'entretien préventif par la vérification de l'appareillage électrique et des organes mécaniques selon un programme établi à l'avance, le but étant d'effectuer les opérations nécessaires (réglages, remplacement des pièces etc.) pour prévenir d'éventuelles pannes et anomalies ;
- des visites spéciales dans l'année, des installations dont deux (2) sommaires et une (01) complète, avec production d'un rapport de visite par les Ingénieurs qualifiés ;
- des dépannages ou interventions en cas d'urgence les jours ouvrables, dimanches et jours fériés sans discontinuité de 08h à 20h.



C- Prestations spéciales :

- Réparation des afficheurs de niveau, des revêtements du sol, du téléphone et de la sonnerie de détresse dans tous les appareils ;
- Exercices pratiques de manœuvres de secours en présence des services compétents de la DRFMMINESEC ;
- Vérification du bon fonctionnement de la sonnerie d'appel et des afficheurs ;
- Changement des cartes mères des ascenseurs A et B (SODIMAS et OTIS).

3. Délai d'exécution :

Le délai maximal d'exécution est de douze (12) mois (Janvier-Décembre 2020).

4. Allotissement:

Cette prestation n'est constituée que d'un seul lot.

5. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : FCFA TTC 20 000 000 (Vingt millions de Francs).

6. Participation et origine :

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné.

7. Financement :

Les prestations objet de la présente consultation, sont financées par le Budget de fonctionnement du MINESEC de l'Exercice 2020, sur la ligne d'imputation 54 25 334 03 390000 6162 411.

8. Consultation du Dossier :

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier de consultation :

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, Tél. : 222 23 43 59, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de FCFA 50 000 (cinquante mille), représentant les frais d'achat du dossier.

10. Remise des offres :

Sous peine de rejet, chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marquées comme tels, devra parvenir contre récépissé au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, au plus tard le 31.12.2019 à 13 heures, et devra porter la mention suivante :

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 03.../DC/MINESEC/CIPM/2019 DU 12.12.2019
POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTERE
DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

11. Recevabilité et Ouverture des offres

Les offres seront remises à l'adresse indiquée et dépouillées le 31.12.2019 à 14 heures au Ministère des Enseignements Secondaires (salle des Conférences) par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINESEC, en présence des soumissionnaires qui le désirent et dûment mandatés ayant une parfaite maîtrise du dossier.



Les offres devront être chiffrées en Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et en Toutes Taxes Comprises (TTC), et accompagnées du modèle de soumission signé.

12. Principaux critères d'évaluation :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

A/ Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ;
- Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Non respect des obligations sociales vis-à-vis de ses salariés au cours des six (06) derniers mois (Produire les bulletins de paie et les versements des cotisations à la CNPS) ;
- Absence d'une attestation de satisfecit délivré par le Maître d'ouvrage.

B/ Critères essentiels :

- Présentation générale des offres ;
- Références de l'entreprise dans les prestations similaires ;
- Qualité du personnel ;
- Moyens logistiques ;
- La liste du personnel en activité (produire les CV et les Contrats de travail)

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement de la Consultation (Pièce II).

Cette évaluation se fera de manière binaire (oui ou non), avec un minimum acceptable d'au moins 70% de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

13. Attribution

Le contrat sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre jugée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de soixante (60) jours, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

15. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles, Service des Marchés bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59.

Fait à Yaoundé, le 12 DEC 2019

Le Ministre des Enseignements Secondaires,



Nkara Lyonga, Ph.D.

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP/JDM;
- Président CPM;
- Affichage;
- Chrono / Archives.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES

SOUS DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES

SUB DEPARTMENT OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

TENDER NOTICE

REQUEST FOR QUOTATION N° 03 /RQ/MINESEC/ITB/2020 OF 12-12-2019 IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE MAINTENANCE OF THE LIFTS IN THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION DURING THE 2020 FISCAL YEAR

1. Subject of the Invitation to tender:

The Minister of Secondary Education launches in emergency procedure, a consultation for maintenance of elevators or lifts in his Ministerial department for 2020 year.

2. Description of services:

The services of this contract include the maintenance of four elevators (two elevators of type OTIS and two others elevators of type SODIMAS) as follows:

A/- Minimum standardized benefits:

They consist of:

- Permanent presence in the building during working hours of a technician of the service provider;
- Troubleshooting and maintenance of lifts (cabin, casing, machinery): periodic maintenance visits as well as the semi-annual cable test and annual parachute test;
- Permanent control for proper functioning of apparatus: troubleshooting or intervention in the event of defective or faulty operation of the appliances;
- Annual cleaning of the bowl, the machinery and the upper part of the cabin;
- Repairs and replacement of worn parts by the operation of the appliances (cabin, casing, machinery);
- Assistance in the event of an accident as well as users.

B/- Additional services

They consist of:

- Preventive maintenance which consists of methodically checking the electrical equipment and the mechanical components, the purpose being to perform the necessary operations (adjustment, replacement of parts etc...) to prevent possible breakdowns and anomalies;
- Special visits during the year, facilities including two summary and one complete, with production of a visit report by qualified engineers;
- Troubleshooting and emergency response on weekdays, Sundays and public holidays from 8 am to 8 pm.

C/- special benefits:

- Repair of level displays, floor coverings, telephone and distress signals in all appliances;
- Practical drills for emergency maneuvers in the presence of the competent department of MINESEC;
- Checking that the ringing tone and the displays are functioning correctly;
- Replacing of the motherboard for the elevator A and B (SODIMAS and OTIS)



3. Deadline of execution:

The maximum execution time envisaged by the Project Owner is twelve (12) months (January-December 2020).

4. Allotment:

The services shall not be divided into lots.

5. Estimated cost:

The estimated cost of the operation following prior studies stands at **FCFA TTC 20 000 000** (twenty million Francs).

6. Participation and origin:

Participation to this consultation is open to Enterprises with proven experience in this domain.

7. Funding:

The supplies which are the subject of this request for quotation will be funded by the 2020 Recurrent Budget of MINESEC with budgetary head **54 25 334 03 390000 6162 411**.

8. Consultation of the Tender file:

The Tender file could be consulted in the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Service of Public Contracts Block « C » room 813, Tél. 222 23 43 59, on publication of this invitation.

9. Acquisition of consultation file :

The Tender file could be collected from the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, on presentation of a Treasury receipt showing payment into the Public Treasury of a non-refundable sum of **FCFA 50 000** (Fifty thousand Francs) being the cost of purchasing the file.

10. Submission of Files :

Complete bidders' files, including all administrative documents, must be deposited in 07 copies on the **31-12-2019** at 1 pm in sealed envelopes, in the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Block « C » Door 813 bearing:

**« REQUEST FOR QUOTATION N° 03.../19/RQ/MINESEC/ITB/2020 OF 12-12-2019
FOR THE UPKEEP OF ELEVATORS IN THE MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION**

"To be opened only during the Tenders Board Opening session".

11. Admissibility and Acceptability of tenders:

Bids will be received in the address mentioned above on the **31-12-2019** at 2. pm in the Ministry of Secondary Education, by the tender's board, in the presence of the bidders or their mandated representatives with full knowledge of the files if they so desire.

The bids will be evaluated exclusively of value added tax (EVAT) and all taxes inclusive (ATI) and accompanied by the signed model tender if your bid is chosen.

12. Main Evaluation Criteria:

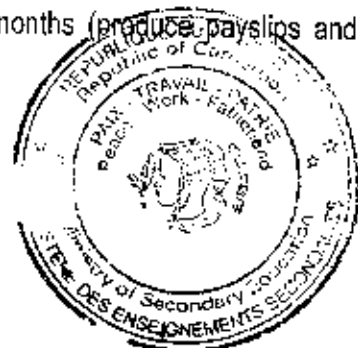
Tenders will be evaluated according to the following key criteria:

A / Eliminatory Criteria

- Incomplete administrative file;
- non-conformity of administrative file record 48h beyond the statutory time limit;
- False statements or falsified documents.
- Failure to pay salaries to employees within the past six (06) months (produce payslips and proof of payment of NSSF charges);
- Absence of an attestation of satisfaction from the Contract Owner.

B / Essential Criteria

- General presentation of offers;



- References of the company in similar achievements;
- Quality of personnel (CV+ Employment contracts);
- Logistics.

The evaluation of the technical offers will be made according to the binary notation (yes / no) on the basis of the essential points below and in accordance with the RPC (PIECE II), with a threshold of 70% for all the essential criteria taken into account.

13. Award:

The contract will be awarded to the tenderer who has offered the lowest bid, substantially in accordance with the requirements of the Bidding Documents, having met 100% of the elimination criteria and at least 70% of the essential criteria.

14. Period of validity of the bids:

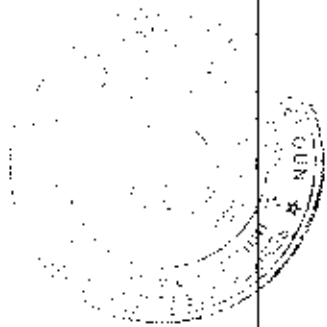
The bidder is bound by his bid for a period of sixty (60) days with effect from the deadline fixed for the submission of the bids.

15. Complementary Information:

Complementary information which could be technical in nature can be obtained from the Ministry of Secondary Education- Department of Financial and Material Resources, Services of Public Contracts, Block « C » room 813, Tél. 222 23 43 59.

Circular copies:

- MINMAP;
- ARMP/PCJ;
- Chairman TB;
- Notice Board;
- Chrono /Archives.



Yaounde the 12 DEC 2019

The Minister of Secondary Education,



Mawa Lyonga, Ph.D.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
=====

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
=====

SECRETARIAT GÉNÉRAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET
=====

SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS
=====

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL,
AND MATERIAL RESOURCES
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
=====

Yaoundé, le _____

PIECE N° I LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

**Objet : DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINESEC/CMPM/2019 DU
POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE
DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de son budget programme 2020, le Ministre des Enseignements Secondaires envisage de conclure un contrat avec un prestataire, pour l'entretien, la maintenance et la fourniture des pièces de rechange pour les ascenseurs de l'immeuble abritant les services centraux de son département ministériel.

Je vous invite dès lors à soumissionner pour l'exécution de la Lettre-Commande relative au projet cité en objet.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif comprenant les prestations à exécuter, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le2019 à 13h 00, sous enveloppe scellée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

**« DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINESEC/CIPM/2019 DU
POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTÈRE
DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES ».**

Les offres seront remises le2019 à 13h00 au plus tard au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59 et dépouillées le même jour à 14h, dans la salle de conférence du Ministère des Enseignements Secondaires.

Votre offre devra être chiffrée en Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et en Toutes Taxes Comprises (TTC), et accompagnée du modèle de soumission signé.

Le délai maximal d'exécution des prestations est de **douze (12) mois**, de Janvier à Décembre 2020.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. /-

PIECE N° II

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er}-Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet de la Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de la Lettre-Commande.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) La lettre d'invitation à soumissionner ;
 - (b) Les spécifications techniques ;
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
 - (d) Le projet de Lettre-Commande.
- 1.3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (c) les références dans les prestations similaires (contrats de travail signés, bulletins de paie des six (06) derniers mois avec des preuves de cotisations sociales à la CNPS ; attestation de satisfecit délivré par le Maître d'Ouvrage) ;
- (d) la qualité du personnel ;
- (e) le projet de Lettre-Commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière ;
- (f) le dossier administratif complet comprenant :
 1. Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois, délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
 2. Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
 3. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;
 4. Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de **F CFA 50 000** (Cinquante mille Francs CFA) ;
 5. Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;
 6. Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;
 7. Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;
 8. Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité ;
 9. Copie de l'agrément.

L'absence ou la non-conformité d'un document justificatif de l'une des pièces ci-dessus, 48 heures après le délai de grâce, entraîne l'élimination de l'offre.

Article 4 - Offre

- 4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission, le lieu d'exécution et la nature des prestations ainsi que les prix :

- a. Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ;
- b. Toutes Taxes Comprises (TTC).
- 4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires ;
- 4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de soixante (60) jours à compter de la date de dépôt des offres.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Sous peine de rejet, les soumissionnaires placeront dans une enveloppe un (01) original et les six (06) copies marquées comme tels :

- (a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner, et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner ;
- (c) Cette enveloppe devra être scellée et ne comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

La Commission de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à ladite ouverture des offres le2019 à 14 heures précises au Ministère des Enseignements Secondaires.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5- ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution du contrat au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins- disante à l'issue de l'évaluation.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande.

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat du contrat dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

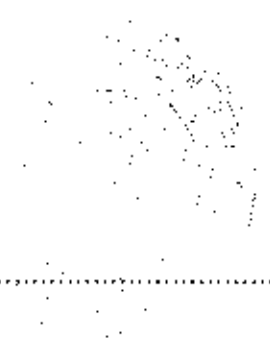
- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-Commande ;
- d) Le délai d'exécution.

Article 13 - Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, le contrat sera signé par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.



PIECE N° III MODELES ET PIECES



3.1. LETTRE DE SOUMISSION

Date :

**« DEMANDE DE COTATION N°...../DC/MINESEC/CIPM/2019 DU
POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS
DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES ».**

*A Madame le Ministre des Enseignements Secondaires,
Yaoundé*

Madame le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous soussignés, proposons d'entretenir et de maintenir les ascenseurs de **marque OTIS et SODIMAS** de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Enseignements Secondaires, conformément à la Demande de Cotation susvisée, pour la somme de Hors Taxes (en lettres et en chiffres) de F CFA et Toutes Taxes Comprises (en lettres et en chiffres) de F CFA.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **soixante (60) jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un contrat en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération. /-

Le

Signature

*Nom et qualité du signataire pour le compte du
Candidat*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC

« DEMANDE DE COTATION N°...../DC/MINESEC/CIPM/2019 DU

POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS
DU MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES ».

3.2. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	U	PU en chiffres	PU en lettres
1	<p>Prestations normales et minimales pour (02) ascenseurs de marque OTIS Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien normal et minimal de deux ascenseurs de marque OTIS, L'unité à F CFA</p>	Mois		
2	<p>Services supplémentaires de deux (02) ascenseurs de marque OTIS Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien supplémentaire de deux ascenseurs de marque OTIS, L'unité à F CFA</p>	Mois		
3	<p>Prestations normales et minimales pour deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien normal et minimal de deux ascenseurs de marque SODIMAS</p>	Mois		
4	<p>Services supplémentaires de deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de à l'entretien supplémentaire de deux ascenseurs de marque SODIMAS, L'unité à F CFA</p>	Mois		
5	<p>Prestations spéciales pour deux (02) ascenseurs (changement de cartes mères) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au Forfait (FF) les prestations mensuelles de à l'entretien spécial de deux ascenseurs (A et B). Le forfait à F CFA</p>	FF		

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC
« DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINESEC/CIPM/2019 DU
POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTERE
DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES ».

3.3. DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	U	QTE	PU	PRIX TOTAL
1	Prestations normales et minimales pour deux (02) ascenseurs de marque OTIS	Mois	12		
2	Services supplémentaires de deux (02) ascenseurs de marque OTIS	Mois	12		
3	Prestations normales et minimales pour deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS	Mois	12		
4	Services supplémentaires de deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS	Mois	12		
5	Prestations spéciales pour deux (02) ascenseurs (OTIS et SODIMAS), (changement de cartes mères)	FF	FF		
MONTANT TOTAL HT					
TVA (19,25%)					
IR (2,2% ou 5,5%)					
MONTANT TTC					
NET A MANDATER					

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC.....

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
=====

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
=====

PIECES N° IV

PROJET DE LETTRE-COMMANDE LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/DC/MINESEC/CIPM/2020 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION

« N°/DC/MINESEC/CIPM/2019 DU

POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES ».

MAITRE D'OUVRAGE : MINESEC

TITULAIRE :

NUMERO CONTRIBUABLE :

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE :

NUMERO COMPTE :

ADRESSE BP :

TEL/FAX:

OBJET : ENTRETIEN, MAINTENANCE DES ASCENSEURS
AU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

MONTANT :

TOTAL HORS TAXES	
TVA (19, 25%)	
IR (5,5%ou 2,2%)	
TOTAL TOUTES TAXES	
NET A PAYER	

DELAI : Le délai maximal d'exécution est de **douze (12) mois**, de Janvier à Décembre 2020.

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINESEC - EXERCICE 2020

IMPUTATION : 54 25 334 03 390000 6162 411.

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :

ENTRE :

L'Etat du Cameroun représenté par : Madame le Ministre des Enseignements Secondaires. Ci-après désignée : **LE MAITRE D'OUVRAGE**

D'UNE PART,

ET

L'ENTREPRISE :

NUMERO CONTRIBUTUABLE :

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE :

NUMERO COMPTE :

ADRESSE :

BP :

TEL/FAX :

Représentée par :

Ci-après désignée : **LE COCONTRACTANT**

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT
- ARTICLE 6 - LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
- ARTICLE 7 - DELAI D'EXECUTION
- ARTICLE 8 - DOMICILE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 9 - COMMUNICATIONS
- ARTICLE 10 - ORDRES DE SERVICE

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- ARTICLE 11 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 12 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS
- ARTICLE 13 - RECEPTION
- ARTICLE 14 - GARANTIE

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODE DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

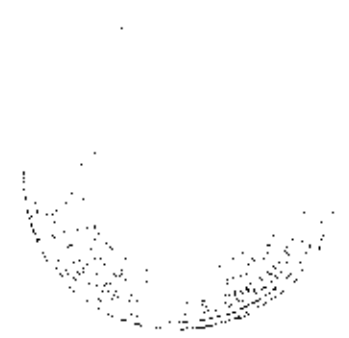
- ARTICLE 20 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 21 - REGLEMENT DES LITIGES
- ARTICLE 22- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 23 - VALIDITE DU DE LA LETTRE-COMMANDE

TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

TITREIII : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

TITREIV : DEVIS QUANTITAIF ET ESTIMATIF

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVE PARTICULIERES



CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande a pour objet l'entretien et la maintenance de quatre (04) ascenseurs, dont deux (02) de marque OTIS et deux (02) de marque SODIMAS de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Enseignements Secondaires, de l'Exercice budgétaire 2020, suivant la description des prestations décrites au titre II de la présente lettre-commande et les quantités définies dans le devis estimatif.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande est passée après Avis de Consultation pour une Demande de Cotation n°...../DC/MINESEC/CIPM/2019 du

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- la soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers des Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- le détail estimatif du bordereau des prix unitaires ;
- le bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- 1- La loi n°..... portant régime financier de l'Etat et des autres entités ;
- 2- La loi n°..... portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
- 3- Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- 4- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- 5- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- 6- Le décret n°2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- 7- Le décret n°2018/190 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- 8- Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- 9- Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- 10- L'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres ;
- 11- L'arrêté n°33/CAE/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés publics ;
- 12- La circulaire n°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;
- 13- Les textes régissant les corps de métiers ;

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT

5.1 ATTRIBUTIONS

Pour l'attribution de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage (MO) est le Ministre des Enseignements Secondaires. A ce titre, il est signataire de la Lettre-commande et en assure le bon fonctionnement ;
- Les attributions du Chef de Service sont dévolues au Directeur des Ressources Financières et Financières

(DRFM), ci-après désigné le **Chef de service** ;

- les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le Sous-directeur des Equipements et de la Maintenance au MINESEC, ci-après désigné l'**Ingénieur** ;

- Le Cocontractant est _____ BP : _____ tel _____

5.2 NANTISSEMENT

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses est **LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES** ;
- le responsable chargé du paiement est **LE PAYEUR SPECIALISE MINESEC/MINEDUB**;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande est **LE DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES DU MINESEC**.

ARTICLE 6 – LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

6.1- La langue utilisée est le *Français ou l'Anglais*.

6.2- Le fournisseur s'engage à observer les lois règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 7 - DELAI D'EXECUTION

Le délai maximal d'exécution est de **douze (12) mois**, Janvier-Décembre 2020.

ARTICLE 8 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant fait élection de domicile à Yaoundé, B.P. : _____, Tél. : _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

9.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent contrat devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire : **insérer l'adresse du cocontractant**
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage (MINESEC) en est le destinataire : Monsieur **Le Ministre des Enseignements Secondaires** avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service, et à l'ingénieur le cas échéant.

9.2 Le Cocontractant, s'agissant des correspondances adressées aux autres intervenants, adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'Ingénieur, avec copie au Chef de service.

ARTICLE 10 – ORDRES DE SERVICE

10.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par **le Chef de Service du Marché**, avec copie à toutes les autres parties prenantes du contrat.

10.2 L'ordre de service ayant une incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé par le **Maître d'Ouvrage** et notifié au Cocontractant par le **Chef de service du Marché** avec copie à l'Ingénieur du Marché.

10.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par **le Chef de service du Marché** et notifiés au Cocontractant par **l'Ingénieur du Marché** avec copie au Maître d'Ouvrage.

10.4 Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifiés au Cocontractant par **le Chef de Service du Marché**, avec copie à l'ingénieur.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 11 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant a pour mission d'entretenir les ascenseurs de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Enseignements Secondaires comme décrit dans la description des prestations du Titre II.

ARTICLE 12 - RECEPTION

Pour éviter toute contestation, le Cocontractant est tenu de demander la réception par lettre recommandée ou message porté contre décharge adressé au Maître d'Ouvrage.

Cette réception peut être prononcée partiellement tous les trois (03) mois.

La réception sera effectuée, sur la demande du Cocontractant par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception, par une Commission composée ainsi qu'il suit :

- Le Ministre des Enseignements Secondaires ou son représentantPrésident ;
- Le Directeur des Ressources Financières et Matérielles ou son représentant Membre ;
- Le Cocontractant ou son représentant..... Membre ;
- L'Agent chargé des opérations de comptabilités matières au Cabinet MINESEC.....Membre.
- Le Sous-directeur des Equipements et de la Maintenance au MINESECRapporteur ;
- Le Chef de Service des Marchés Publics au MINESEC ou son représentant.....Membre ;
- L'Observateur..... un représentant MINMAP

Cette Commission vérifiera la qualité et la conformité des prestations par rapport aux caractéristiques définies dans le Descriptif Technique et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera payé pour les prestations réellement effectuées.

En cas de conformité, la Commission prononcera la réception.

Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la Commission.

ARTICLE 13 - GARANTIE

S'agissant des prestations de cette nature, il ne sera pas opéré de retenue de garantie.

Par ailleurs, le Cocontractant devra présenter une police d'assurance Responsabilité civile Chef d'entreprise en cours de validité.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 14 - GENERALITES - PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les prestations, frais, faux frais et aléas, et sont entendus Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 15 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de: Francs CFA
Toutes Taxes Comprises, conformément à l'extrait du devis estimatif détaillé ci-après :

MONTANT HTVA		
T.V.A. 19,25% HTVA		
I.R. (5,5% ou 2,2%) HTVA		
MONTANT TTC		
NET À PAYER		

ARTICLE 16 - MODE DE PAIEMENT

- Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par crédit au compte ci-après Ouvert au nom des **Etablissements** à la (banque) agence de

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLE (RIB)

- Le **Cocontractant** peut solliciter des paiements trimestriels sur la base des décomptes et des rapports d'activités approuvés.

ARTICLE 17- REGIME FISCAL

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 18 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 19 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Vingt (20) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront édités et diffusés par les soins et aux frais des services du Maître d'Ouvrage et transmis à ce dernier pour signature et diffusion.

ARTICLE 20 - REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

Au cas où celui-ci n'est pas possible, tout différend découlant de l'exécution de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par les Tribunaux Administratifs compétents du Cameroun.

ARTICLE 21 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-commande peut être résiliée dans les conditions, termes et formes prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 22 - VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant par ce dernier.

TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations, objet de la présente consultation portent sur l'entretien complet et la maintenance des ascenseurs des locaux de la manière suivante :

L'entretien et la maintenance de quatre (04) ascenseurs, dont deux (02) ascenseurs de marque OTIS et deux (02) de marque SODIMAS en tenant compte des prestations normalisées minimales obligatoires imposées par la réglementation, les services supplémentaires et les prestations spéciales ci-après :

A. Prestations normales minimales :

- Présence permanente dans l'immeuble aux heures ouvrables, d'un Technicien du prestataire ;
- Le dépannage et l'entretien des ascenseurs (cabine, gaine, machinerie) : visites périodiques d'entretien ainsi que l'examen semestriel des câbles et essai annuel du parachute ;
- Le contrôle régulier du bon fonctionnement des appareils : dépannage ou intervention en cas d'arrêt ou de fonctionnement défectueux des appareils ;
- Le nettoyage annuel de la cuvette, de la machinerie et de la partie supérieure de la cabine ;
- Les réparations et le remplacement des pièces usées par le fonctionnement des appareils (dans la cabine, la gaine ; la machinerie...) ;
- L'assistance en cas d'accident et aux utilisateurs ainsi qu'à leur utilisation.

B. Services supplémentaires :

Ils consistent à :

- L'entretien préventif qui consiste à vérifier méthodiquement l'appareillage électrique et les organes mécaniques selon un programme établi à l'avance, le but étant d'effectuer les opérations nécessaires (réglages, remplacement des pièces etc.) pour prévenir éventuelles pannes et anomalies ;
- Aux visites spéciales dans l'année, des installations dont deux (2) sommaires et une (01) complète, avec production d'un rapport de visite par les Ingénieurs qualifiés ;
- Aux dépannages ou interventions en cas d'urgence les jours ouvrables, dimanches et jours fériés sans discontinuité de 08h à 20h.

C. Prestations spéciales :

- Réparation des afficheurs de niveau, des revêtements du sol, du téléphone et de la sonnerie de détresse dans tous les appareils ;
- Exercices pratiques de manœuvres de secours en présence des services compétents de la DRFM/MINESEC ;
- Vérification du bon fonctionnement de la sonnerie d'appel et les afficheurs ;
- Changement des cartes mères des ascenseurs OTIS et SODIMAS.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DES TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES ASCENSEURS

- Cabine

La cabine est constituée d'une plate-forme et de panneaux en tôle d'acier pliée. Elle est supportée par un étrier isolé par des silentbloks garantissant un bon isolement vibratoire. Les coulisseaux également isolés et le parachute sont montés sur l'étrier de cabine. Les cabines sont équipées d'un éclairage de secours sur batterie

- Portes palières

Elles ont un degré de résistance au feu pendant ½ heures, conformes à la norme NF 82210 et 82211 et homologuées aux prescriptions du CSTB. Elles sont composées d'un encadrement sur lequel sont fixés la serrure et le chemin de roulement. Les vantaux coulissent par l'intermédiaire de galets et contre galets le long du chemin de roulement métallique et peuvent ainsi absorber les réactions dans les deux sens. Chaque porte est équipée d'un contrepoids de fermeture de sécurité. Les vantaux et l'encadrement sont revêtus sur leur face intérieure d'un isolant phonique.

- Contrepoids

Un contrepoids (pour les appareils électriques) convenablement guidé et comportant des éléments de remplissage ajustés à l'installation permet d'équilibrer les poids morts et une partie de la charge nominale

- Câbles de suspension

Les câbles en acier sont en nombre et dimension adaptés à l'installation et garantissent la sécurité et la qualité de la suspension. Pour les appareils électriques, des attaches spéciales isolées de l'étrier de cabine filtrent les vibrations.

- Canalisations électriques

Des canalisations électriques nécessaires sont fournies avec les appareils, à partir du tableau d'arrivée de courant fourni et posé dans la salle de machine par l'électricien du bâtiment, sauf stipulation contraire.

- Amortisseurs

Des amortisseurs de type et taille appropriés sont fixés dans la cuvette à l'aplomb de la cabine et du contrepoids.

- Armoire de manœuvre

Située en machinerie, elle contient l'appareillage électronique et électrique nécessaire à la manœuvre choisie.

- Machine

La machine est du type à adhérence et comprend le moteur, le frein, le réducteur et la poulie de traction. Le réducteur comporte une roue hélicoïdale et une vis sans fin accouplée à un moteur asynchrone à couple de démarrage élevé, spécialement conçu pour les ascenseurs. L'ensemble est monté sur un bâti métallique isolé de la structure du bâtiment par des plots antivibratoires.

- Sécurités de fin de course

Des interrupteurs montés aux niveaux extrêmes confirment le ralentissement de la cabine. En outre, un dispositif de sécurité provoque la coupure sur le moteur et l'application du frein dans le cas où la cabine franchirait l'un de ces niveaux.

- Parachute

Le parachute est prévu pour immobiliser la cabine dans le cas où sa vitesse en descente atteindrait une valeur excessive. Adapté à l'installation, il est recommandé par le limiteur de vitesse et relié à ce dernier par un câble sans fin en acier. En cas d'enclenchement, le courant d'alimentation du moteur est coupé et le frein appliqué.

A cet effet, il s'agira d'effectuer la maintenance et l'entretien :

- au niveau de la cabine : les boutons d'envoi, les paumelles et contacts des portes, le parachute de sécurité, les coulisseaux de cabine, les seuils de sécurité, les cellules photoélectriques et les fermes portes automatiques ;
- au niveau de la gaine : les câbles de traction, le régulateur, la compensation et le sélecteur d'étages, les câbles souples pendentifs, les poulies de renvoi, les impulseurs, les orienteurs, les contacts fixes ou mobiles, les interrupteurs d'étages et de fin de course ;
- au niveau du local de machinerie :
 - ✓ Moteur : les roulements, les paliers, le bobinage et les coussinets ;
 - ✓ Treuil : les arbres à vis, les engrenages, les poulies, les paliers, les roulements et les coussinets ;
 - ✓ Frein : les mâchoires, les bobines et les garnitures ;
 - ✓ Contrôleur de manœuvre : les bobines, les relais, les redresseurs, les résistances, les contacts fixes et mobiles, les organes sélecteurs, les contrôleurs d'étages et les régulateurs de vitesse ;

En outre, il s'agira de procéder à :

- l'entretien des batteries de secours pour faire face aux coupures de courant électrique ;
- L'entretien des indicateurs de direction SHL (flèches de sens) à tous les niveaux ;
- L'entretien d'une alarme (Klaxon) sur batterie au RDC ;
- L'entretien d'un interphone gardien ;
- L'entretien des indicateurs de position de la cabine au RDC ;
- Au Contrôle de l'éclairage ;
- Au Contrôle des câbles et du moteur de traction ;
- Au Contrôle du tableau d'alimentation électrique ;
- A la Mise en place d'un « parachute » pour immobiliser la cabine au cas où sa vitesse en descente atteindrait une valeur excessive.

Une fiche technique de chaque marque sera jointe en Annexe de l'Offre du soumissionnaire.

TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	U	PU en chiffres	PU en lettres
1	<p>Prestations normales et minimales pour deux (02) ascenseurs de marque OTIS Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien normal et minimal de deux ascenseurs de marque OTIS, L'unité à F CFA</p>	Mois		
2	<p>Services supplémentaires pour deux (02) ascenseurs de marque OTIS Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien supplémentaire de deux ascenseurs de marque OTIS, L'unité à F CFA</p>	Mois		
3	<p>Prestations normales et minimales de deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien normal et minimal de deux ascenseurs de marque SODIMAS</p>	Mois		
4	<p>Services supplémentaires pour deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (U) les prestations mensuelles de l'entretien supplémentaire de deux ascenseurs de marque SODIMAS, L'unité à F CFA</p>	Mois		
5	<p>Prestations spéciales pour deux (02) ascenseurs (changement de cartes mères) Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au Forfait (FF) les prestations mensuelles de l'entretien spécial de deux ascenseurs (OTIS et SODIMAS), Le forfait à F CFA</p>	FF		

TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	Désignation	U	QTE	PU	PRIX TOTAL
1	Prestations normales et minimales pour (02) ascenseurs de marque OTIS	Mois	12		
2	Services supplémentaires pour deux (02) ascenseurs de marque OTIS	Mois	12		
3	Prestations normales et minimales pour deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS	Mois	12		
4	Services supplémentaires pour deux (02) ascenseurs de marque SODIMAS	Mois	12		
5	Prestations spéciales de deux (02) ascenseurs OTIS et SODIMAS, (changement de cartes mères)	FF	FF		
MONTANT TOTAL HT					
TVA (19,25%)					
IR (2,2% ou 5,5%)					
MONTANT TTC					
NET A MANDATER					

Arrêté le présent devis à la somme de **FCFA TTC**.....

PAGE _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE

N°...../LC/DC/MINESEC /CIPM/2020 DU

PASSEE APRES

DEMANDE DE COTATION N°...../DC/MINESEC/CIPM/2019 DU

AVEC L'ENTREPRISE : (*Raison sociale et adresse du COCONTRACTANT*)

**POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES**

MAITRE D'OUVRAGE : MINESEC

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

MONTANT HTVA		
T.V.A. 19,25% HTVA		
I.R. 2,2% ou 5,5% HTVA		
MONTANT TTC		
NET À PAYER		

DELAÏ D'EXECUTION : Le délai maximal d'exécution est de **douze (12) mois**, de Janvier à Décembre 2020.

Lue et acceptée par le Cocontractant

Yaoundé, le

Signée par le Maître d'Ouvrage,

Yaoundé, le

Enregistrement

ANNEXES

LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES PAR LE MINFI

A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP : 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP : 600 Douala ;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
5. Citi Bank Cameroun (CITIGROUP) , BP : 4 571 Douala;
6. Commercial Bank-Cameroon (CBO) , BP : 4004 Douala ;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK) , BP : 582 Douala;
8. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) , BP : 6 578 Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP : 300 Douala ;
10. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4042 Douala ;
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) , BP : 1 784 Douala ;
12. Union Bank of Cameroon PLC(UBC) , BP : 15 569 Douala;
13. United Bank for Africa (UBA) , BP : 2 088 Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
15. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP: 4 593 Douala;
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA), BP : 30388 Yaoundé.

B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. Activa Assurances, BP : 12 970 Douala ;
18. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) SA, BP : 18 404 Douala ;
19. Atlantique Assurances, S.A, BP 2933 Douala ;
20. Beneficial General Insurance S.A, BP 2328 Douala ;
21. CPA S.A, BP 54, Douala ;
22. Nsia Assurances, 2759 Douala ;
23. SAAR S.A, BP 1011, Douala ;
24. Saham Assurances S.A, BP 11 315 Douala ;
25. Chanas Assurances, BP : 109 Douala ;
26. PRO ASSUR S.A, BP : 5963 Douala ;
27. Zenithe Insurance, BP: 1 130 Yaoundé.

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINESEC/CIPM/2019 DU POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

PIECE N°	DESIGNATION	OUI	NON
PIECES ADMINISTRATIVES			
A.1	Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrés par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;		
A.2	Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;		
A.3	Copie certifiée conforme de la carte de contribuable en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.4	Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;		
A.5	Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA 50 000 (Cinquante mille Francs CFA) ;		
A.6	Attestation de Non Redevance en cours de validité ; délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.7	Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;		
A.8	Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;		
A.9	Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité.		
EVALUATION TECHNIQUE			
B.1	SOUSSION : timbrée, datée et signée ;		
B.2	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE Présentation des documents lisibles, paginés et dans l'ordre demandé dans la Consultation		
B.3	REFERENCES DANS LES REALISATIONS SIMILAIRES Liste des références de l'entreprise dans les réalisations similaires assorties des contrats (1ère et dernière page de chaque contrat) et des P.V. de réception correspondants (minimum acceptable 02 marchés sur les 05 dernières années).		
B.4	QUALITE DU PERSONNEL (minimum acceptable) : 1 Chef d'équipe ayant le niveau de Technicien Supérieur en Maintenance Electromécanique (BACC + 2 au moins), 03 ans d'expérience professionnelle ; 02 Techniciens ayant le niveau de Probatoire en Maintenance Electromécanique, 03 ans d'expérience professionnelle ; ➤ 02 manœuvres ayant 03 ans d'expérience professionnelle en maintenance des ascenseurs). Les propositions du personnel doivent être impérativement accompagnées des documents suivants : ➤ Un contrat de travail de chaque membre d'équipe, daté et signé par chaque partie ; ➤ Un curriculum vitae de chaque membre d'équipe, daté et signé par l'intéressé ; ➤ Une copie certifiée conforme du diplôme exigé ; ➤ Une définition des affectations proposées à chaque membre d'équipe. NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont versées dans le Dossier.		
B.5	MOYENS LOGISTIQUES : minimum acceptable : Multimètre, différents types des tournevis, caisse à outils appropriés, fer à souder.		
B.6	le projet de Lettre-Commande complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière		29

TOTAL NOTE TECHNIQUE	
CRITERES ELIMINATOIRES	
1	Dossier administratif incomplet ;
2	Pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;
3	FausseS déclarations ou pièces falsifiées ;
4	N'avoir pas payé régulièrement ses employés au cours des six (06) derniers mois (Produire les bulletins de paye et les versements des cotisations à la CNPS)
5	Non respect des obligations sociales vis-à-vis de ses salariés au cours des six (06) derniers mois (Produire les bulletins de paie et les versements des cotisations à la CNPS) ;
6	Absence d'une attestation de satisfecit délivré par le Maître d'ouvrage.

MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.

Commission Interne de Passation des Marchés du MINESEC

DEMANDE DE COTATION N°/DC/MINESEC/ CIPM /2019 du

POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS
DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Date limite de remise des offres.....

N°	NOM DES SOUMISSIONNAIRES	ADRESSE	Conformité de l'offre		EXECUTION		PRIX TOTAL TTC	OBSERVATION
			OUI	NON	DELAI	LIEU		
1								
2								
3								
4								
5								

MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

NOM :

FONCTION

SIGNATURE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INTERNAL TENDERS BOARD

MAITRE D'OUVRAGE

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER DE CONSULTATION RELATIF A
L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES
ASCENSEURS DU MINISTERE
DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

>♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦<

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINESEC

IMPUTATION : 54 25 334 03 390000 6162

EXERCICE 2020

>♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦<